



Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

---

# PROGRAMME PARTENARIAL 2022



AUTB / mars 2022

---

<b>Le mot de la Directrice</b>	5
<b>Le programme partenarial</b>	6
Axe 1/ Observation, suivi et prospective	8
Axe 2/ Stratégies et projets de développement	14
Axe 3/ Accompagnement des politiques publiques	19
Axe 4/ Animation et ressources	24
<b>L'agence</b>	
Le partenariat	26
La gouvernance	28
L'équipe	30



## LE MOT DE LA DIRECTRICE



L'Agence élabore annuellement avec ses partenaires un programme de travail qui présente les missions et démarches qu'elle va conduire sur l'année.

Certaines d'entre elles sont construites selon une stratégie triennale partagée, qui a bien souvent été amorcée des années auparavant, et qui répond à un besoin de cohérence et de visibilité sur le long terme.

J'ai l'honneur, pour la première fois en tant que Directrice, de vous présenter notre programme 2022, fruit d'un cycle de réunions avec les partenaires.

Nos activités seront cette année encore très marquées par l'empreinte de la problématique du foncier, dans le domaine de la planification (PLU, SCoT, SRADDET), des politiques de l'habitat (PLH) et de l'aménagement (reconquête des friches).

Mais d'autres sujets, tournés notamment vers le développement des mobilités actives ou la renaturation des espaces publics, ne devraient pas manquer de vous intéresser.

Et naturellement, nous restons à l'écoute des communes pour les accompagner dans leurs réflexions (aménagement de place, devenir d'un site ou d'un bâtiment, etc.), en amont de la définition de leurs projets.

Sur le plan partenarial, je souhaite souligner l'adhésion d'ENEDIS, qui a souhaité rejoindre l'AUTB en tant que société privée effectuant des missions d'intérêt général. Je me réjouis de ce nouveau partenariat, qui permettra d'accentuer nos liens avec les élus locaux.

Pour terminer, je remercie chaque membre de l'équipe de l'AUTB. L'investissement et le professionnalisme dont ils ont fait preuve ont permis de garder le cap pendant la période de la crise sanitaire et de répondre aux objectifs du programme 2021. Une assiduité et un moral de choc qui ont maintenu l'esprit d'équipe et nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité et enthousiasme.

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE,  
Directrice de l'AUTB.

# PRÉPARER L'AVENIR EN CULTIVANT L'INTÉRÊT COLLECTIF

Le programme partenarial de 2022 n'échappe pas à une nécessaire continuité, celle des dossiers pluriannuels et des observatoires. Ces derniers constituent une part majeure dans l'activité de l'AUTB. Ceci étant, plusieurs politiques sectorielles seront cette année dans une phase de lancement, comme le PLH du Grand Belfort, le Plan vert de Belfort et du Grand Belfort, le devenir des friches, la densification des dents creuses dans le tissu urbain des communes, ou encore l'enquête ménage déplacement métropolitaine.

Parmi les thèmes nouveaux, plusieurs orientations s'affirment et trouvent un écho dans le programme de travail de l'agence.

## Aller vers davantage de sobriété foncière

Une nouvelle donne qui n'est pas sans difficulté et qui s'est accélérée avec l'entrée en vigueur de la loi Climat & résilience : atteindre à l'horizon 2050 l'absence d'artificialisation nette. Un objectif qui passe nécessairement par une adaptation des contextes locaux et par la capacité des territoires à se coordonner.

La recomposition parcellaire, quelle que soit la commune, va progressivement devenir un des enjeux de la transformation profonde et durable du tissu urbain.

C'est dans ce cadre que l'agence d'urbanisme doit développer de nouveaux outils et/ou réflexions permettant de réinvestir des espaces déjà construits ou artificialisés.

## Renforcer la place de la nature dans les projets d'aménagement

La baisse de l'artificialisation des sols porte le risque d'une inflation des coûts du foncier et réinterroge sur la vocation des espaces.

On observe par ailleurs que la nature s'installe dans la ville, notamment pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Les collectivités doivent désormais choisir entre construire des logements, développer des zones économiques et protéger (ou créer) des lieux de nature, tout en œuvrant à la fabrication d'un territoire durable. De nouvelles missions qui les conduisent à participer à la désartificialisation, la renaturation et la sécurisation des espaces à risques, en définissant et en mettant en œuvre des stratégies sur le long terme.



## Répondre à l'enjeu des mobilités actives et partagées

La transition écologique exige de repenser nos mobilités et d'adapter nos modes de vie, en particulier dans les territoires de faible et moyenne densité.

Transformer les habitudes de déplacements, contenir l'évolution de la facture énergétique ou encore favoriser les mobilités de proximité pour tous et le cadre de vie des habitants... autant de défis à relever pour développer des solutions de mobilité qui répondent aux besoins des populations et à leurs contraintes économiques.

Optimiser les offres et modes de déplacements actifs et partagés, c'est aussi réduire l'usage de la voiture individuelle, et donc la pollution, et agir sur la santé des populations, sur la biodiversité et sur l'environnement.

Pour y parvenir, les communes et intercommunalités doivent s'appuyer sur un diagnostic complet qui analyse les déplacements, usages et motivations des citoyens en matière de mobilité. C'est tout l'enjeu de la nouvelle enquête ménage déplacement qui s'engage à l'échelle du pôle métropolitain.

## Faire preuve d'audace dans l'expérimentation et le pilotage de l'innovation

L'aménagement du territoire capte chaque jour de nouvelles questions qu'il faut entendre, analyser, trier, reformuler. Les sujets du besoin de services (éducatif, social, sanitaire, culturel, etc.) ou de l'environnement (énergie, trame naturelle, déchets et rejets, reconversion d'espaces, etc.) sont riches de questionnements nouveaux dont il faut saisir l'importance pour l'évolution du territoire.



# AXE 1

## OBSERVATION, SUIVI ET PROSPECTIVE

*L'observation constitue un préalable indispensable à toute politique.*

*Elle permet de dresser un état « zéro », état des lieux qui permettra d'identifier des enjeux, leviers et potentiels du territoire.*

*Grâce à ses observatoires, l'AUTB récolte de la donnée, analyse les dynamiques et les disparités des territoires dans plusieurs thématiques.*

*Véritables outils d'aide à la décision, car le plus souvent prospectifs, ces observatoires s'adressent aux collectivités et aux différents acteurs du territoire, qui par leurs actions œuvrent à le mettre en mouvement.*

*La lutte contre l'artificialisation des sols, assignée au fil des ans par les politiques publiques, explique la multiplication des observatoires fonciers ou en lien avec ce sujet.*

### • DÉMOGRAPHIE

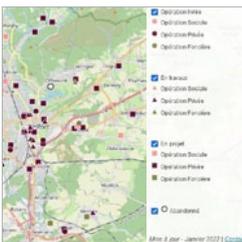
#### 1.1 Le recensement de la population



L'AUTB réalise chaque année une publication à partir des nouveaux chiffres INSEE de la population française. Début d'année 2022, l'exploitation du millésime 2019 va permettre d'analyser les données locales du recensement à différentes échelles (Pôle métropolitain, départements, EPCI, communes) et de les comparer.

### • HABITAT

#### 1.2 L'activité immobilière et foncière



Cet observatoire dynamique (carte interactive) des opérations et projets immobiliers de plus de trois logements ou lots donne un panorama de l'offre structurée en logements neufs. Il donne une vision anticipée de la production à moyen terme. Il permet aussi de suivre l'évolution des opérations structurantes.

En 2022, un regard particulier sera porté sur des opérations d'envergure comme le Parc-à-Ballons et le secteur de l'ancien hôpital de Belfort et/ou des opérations ciblées (par exemple le recensement des opérations d'habitat sénior).

Un groupe AUTB et services du Grand Belfort (habitat et urbanisme) travaillera de manière concertée dans un souci d'une meilleure prise en compte des enjeux fonciers, immobiliers, et d'urbanisme.



### 1.3 Les clés de l'habitat / Les chiffres clés de l'habitat du Territoire de Belfort et du Grand Belfort



Complémentaire à l'étude de l'activité immobilière et foncière, cette double publication annuelle dresse le portrait de tous les faits relatifs au parc de logements et à ses évolutions, avec un éclairage sur le marché immobilier.

### 1.4 Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort



Ils ont pour ambition d'exposer, dans le cadre d'une publication annuelle, les principaux chiffres de la Communauté d'Agglomération à travers plusieurs thématiques : la population, les ménages, la politique de la ville, l'habitat, la construction et le marché de l'habitat.

## • FONCIER

### 1.5 La participation aux dispositifs et réseaux d'observation



L'État et la Région « copilotent » depuis plusieurs années un groupe d'acteurs publics tournés vers l'utilisation de données numériques, dans le cadre d'une convention passée avec l'INSEE, dénommée « Stratégie Régionale de la Connaissance ».

La finalité est de mutualiser et de coordonner les usages pour enrichir la connaissance du territoire dans son observation et son fonctionnement.

Les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté sont associées à ces réflexions, engagées autour de la sobriété foncière, dans le cadre du Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (groupe « ROCER »).

Le ROCER s'incarne avant tout au sein de différents groupes thématiques, dont la forme, le contenu et l'existence même sont amenés à évoluer au gré des avancées et réflexions menées.



- Le groupe ZAE est dédié à la définition et à la production des données relatives aux zones d'activités économiques (ZAE).  
Du fait de la loi NOTRe, les données ZAE relèvent de la compétence des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ainsi l'AER assure l'accompagnement des EPCI et de leurs délégataires dans leur montée en compétence, le contrôle et l'assemblage des données à périmètre régional, en vue de leur diffusion sur la plateforme IDEO BFC.
- Le groupe technique DVF\*, que l'AUTB anime avec l'établissement public foncier (EPF) Doubs BFC, selon deux approches :
  - Un mode « technique » : échanges concernant l'intégration et l'exploitation des données ;
  - Un mode « thématique » : choix et évaluation d'indicateurs propices pour caractériser les marchés fonciers et immobiliers à différentes échelles.
- Le groupe Zéro Artificialisation Nette (ZAN) se penche sur la notion d'artificialisation des sols (et non plus celle de consommation foncière) qui sera appliquée aux documents de planification territoriale (SRADDET, SCoT, PLUi) à partir de 2031.

L'atteinte de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 nécessite un préalable d'avoir une bonne compréhension de cette notion de ZAN et de bien mesurer les évolutions qu'elle devrait entraîner en matière d'aménagement du territoire.

Le groupe doit ainsi nourrir les réflexions et faire des propositions pour la bonne mise en œuvre du SRADDET : suivi et mesure des objectifs/règles.

En 2022 :

- Le groupe DVF va poursuivre son travail en vue de la publication d'un guide rassemblant les pratiques d'utilisation des données DV3F en BFC et des indicateurs à différentes échelles.
- Le groupe technique occupation des sols, dont les travaux ont permis de produire la base de données OCSOL BFC (OCcupation du SOL en BFC) de l'IGN, disparaît et laisse la place à un groupe « friche », en cours de constitution.
- Le travail du groupe ZAN va s'articuler avec les travaux relatifs à la consommation foncière du groupe « friche » et du groupe projet Région / agences d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET (cf 2.1 de l'axe 2 du présent programme de travail).

\* DVF : Données des Valeurs Foncières



## 1.6 L'observatoire des espaces mutables



L'observatoire a pour objectif d'identifier les gisements fonciers non naturels, bâtis ou non, permettant d'optimiser les espaces constructibles au sein de l'emprise urbaine des communes. La surface minimale retenue des entités recensées est de 1 000 m<sup>2</sup>.

Plusieurs données sont utilisées : SIRENE, MAJIC, photos aériennes, espaces dégradés. Les données sont ensuite vérifiées par des visites de terrain.

Actuellement, 90 sites d'espaces mutables répartis sur 61 ha ont été identifiés à Belfort et dans les communes de la première couronne. Chaque site fait l'objet d'une fiche le cartographiant et décrivant ses caractéristiques.

Une valeur de mutabilité est attribuée à chaque site en fonction du degré de faisabilité, à partir d'une analyse multi-critères (type de zonage, contraintes qui s'appliquent, pollution, etc.).

En 2022, il est prévu la finalisation des fiches, la réalisation d'une carte interactive et l'extension du périmètre d'études au Territoire de Belfort, avec mise à jour des fiches existantes.

Le contenu très complet de cet observatoire permettra d'alimenter l'application « Cartofriche » conçue pour recenser les friches – industrielles, commerciales, d'habitat, etc. – et mise en ligne par le Cerema à la demande du ministère de la Transition écologique.

## 1.7 L'observatoire de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols



Pour trouver des réponses et atténuer les excès de l'artificialisation des sols, la traçabilité des évolutions d'usages du foncier est indispensable. Il convient donc d'objectiver la réalité du phénomène – localement et concrètement – pour en comprendre les ressorts à partir de l'observatoire foncier de l'AUTB.

Ce travail est en rapport avec l'outil SCoT, dont une des vocations est de maîtriser, via les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les processus d'artificialisation.

La base de données construite couvre l'ensemble du département. Elle permet des analyses approfondies nécessaires pour bien interpréter et comprendre les faits.

L'AUTB a décidé, malgré l'existence du portail de l'artificialisation des sols, mis en ligne par le ministère, de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années afin de ne pas perdre le bénéfice des données locales récoltées, et de continuer à suivre localement et de manière très précise les évolutions à l'échelle du département.

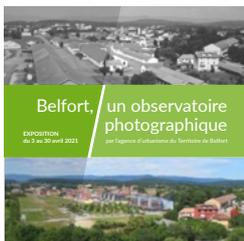


## 1.8 L'observatoire du foncier agricole et forestier

Cet observatoire constitue une nouveauté. Il aura notamment pour objectif d'identifier les terres les plus favorables à la pratique du maraîchage. La méthode est en cours d'élaboration. Ce travail pourrait à terme enrichir le projet alimentaire territorial élaboré par le Département.

### • ENVIRONNEMENT

## 1.9 L'observatoire photographique du paysage



L'observatoire photographique donne à voir les transformations de notre cadre de vie et construit une mémoire des paysages au fil du temps. Une publication est réalisée et diffusée annuellement, portant sur un espace en mutation ou un thème transversal. Depuis 2013 l'AUTB publie par ailleurs des albums en ligne, dont des séries de vues comparées issues de ce travail de suivi photographique. Ce projet s'inscrit dans la durée afin d'être complété et mis en valeur. En 2022, il est envisagé d'observer des lieux dans le cadre du centenaire du département.

### • ESPACE ÉCONOMIQUE

## 1.10 L'observatoire des sites économiques du Territoire de Belfort



Depuis 2021, le site internet dédié à l'observatoire des sites économiques a évolué au profit d'une cartographie dynamique. En 2022, les fiches renouvelées afférentes à chaque site économique seront également téléchargeables à partir de cette cartographie dynamique.



## 1.11 Un observatoire du commerce (en projet)

La Ville de Belfort a d'ores et déjà développé son observatoire dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ».

Néanmoins, l'AUTB, en collaboration avec l'agence d'urbanisme de Montbéliard, souhaite lancer un nouvel observatoire à l'échelle du Territoire de Belfort et de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

La connaissance de l'activité commerciale et ses perspectives d'évolution présentent un intérêt majeur pour nos deux territoires, en lien avec les questions foncières.

# AXE 2

## STRATÉGIES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

*Après l'observation, vient le temps de l'action.*

*Décider d'une stratégie de développement territorial suppose de faire des choix, qui serviront à asseoir le projet politique.*

*Construire un projet partagé tout en définissant les moyens de sa mise en œuvre font partie des missions de l'AUTB, lorsqu'elle accompagne les collectivités.*

*Le plus souvent, l'agence intervient en amont dans le cadre des projets relevant de la planification à différentes échelles, régionale (SRADDET), intercommunale (PLUi) et supra (SCoT), communale (PLU, carte communale).*

*Elle participe également à l'élaboration de stratégies, visant à affirmer ou réaffirmer l'émergence de nouveaux projets, telle que celle portée par le Pôle métropolitain.*

*Enfin, de manière plus locale et plus opérationnelle, l'agence accompagne les communes et intercommunalités dans leurs réflexions d'aménagement : devenir d'un site ou nouvelle vocation de bâtiment, requalification de voirie, etc. C'est dans ce cadre que l'agence réalise des études de conception urbaine, avec des hypothèses d'aménagement et des illustrations qui donnent à voir le devenir d'un lieu.*

### • PLANIFICATION ET PROJETS DE TERRITOIRES

---

#### 2.1 Appui à la mise en œuvre du SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté

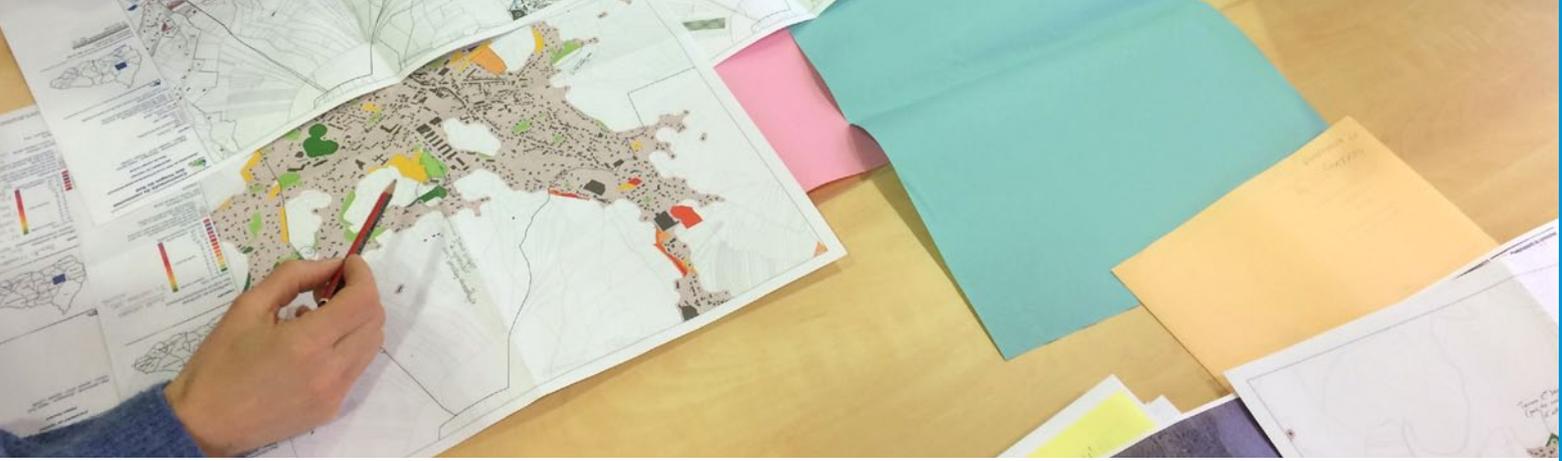
Le SRADDET « Ici 2050 » a été approuvé le 16 septembre 2020. Ce document encadrant la planification régionale est fondé sur un objectif à long terme qui donnera lieu à une collection de publications opérationnelles.

Les échanges organisés avec les territoires, mais aussi le volet prescriptif du SRADDET, vont poser la question de la mise en œuvre de certaines politiques, en réponse à des enjeux parfois nouveaux ou, tout du moins, identifiés comme plus urgents ou plus importants qu'auparavant. Il s'agit ici de créer ou d'enrichir des supports de mise en œuvre très concrets, concernant plusieurs sujets identifiés.

En 2022, les trois agences de BFC travailleront sur plusieurs thèmes :

- Le vieillissement de la population, ou comment aménager un territoire favorable et mieux adapté à la prise en compte de la population, et notamment des plus âgés et fragiles.  
L'agence est engagée dans la réalisation d'une publication opérationnelle (fiches) permettant de prendre en compte cette problématique dans les documents d'urbanisme. Ce travail a été décalé dans le contexte de crise sanitaire et devrait être rendu en début d'année 2022.
- Les centralités, ou quels outils pratiques et juridiques pour "reconstituer" des centralités vivantes, notamment quand les CDAC\* ne suffisent pas.

\* CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial



L'agence mettra à jour l'étude des centralités régionales, élaborée par les agences en 2019-2020. Cette étude devra permettre de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les centralités moyennes régionales et d'apporter des éléments d'objectivation permettant d'ajuster l'action régionale en fonction des particularités de chaque territoire et des priorités d'action qu'ils se donnent.

- La consommation de l'espace et ses trajectoires dans le temps, ou comment constituer une base régionale pertinente de consommation de l'espace.  
La région propose de dégager une enveloppe de soutien pour la réalisation d'un travail spécifique en 2022. Il s'agirait de traiter les bases de données disponibles sur l'artificialisation pour constituer un corpus de données de référence, exploitées par tous les acteurs, incluant des définitions de données homogénéisées et des calculs de ratios établis sur la base de données normées et robustes. Cette base permettrait à chaque territoire de produire des données uniformisées sur l'artificialisation avec une base de comparaisons.  
Ces travaux devraient aider la Région à modifier le SRADDET en fixant des cibles décennales et régionales de réduction de l'artificialisation, permettant d'atteindre une artificialisation nette nulle en 2050.

## 2.2 Le SCoT du Territoire de Belfort

- Suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux, accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, avis réglementaires du Syndicat mixte du SCoT en tant que Personne Publique Associée.
- Participation et préparation des dossiers en CDNPS\* , CDAC, CDPENAF\* .
- Participation aux réunions techniques et politiques dans le cadre de la conférence des SCoT exigée par la loi Climat & résilience.
- Animation administrative du Syndicat Mixte du SCoT (préparation des comités syndicaux, etc.).

En 2022, une procédure de révision générale de ce document pourrait être engagée.

## 2.3 Élaboration du PLUi de la Communauté de communes des Vosges du sud

Le PLUi des Vosges du sud concerne vingt-deux communes. L'AUTB en assure le portage technique. Cette approche d'un PLU intercommunal est la première dans notre département. La méthode de travail est très différente de celle d'un PLU communal dans le sens où le travail d'orientation est construit collectivement, mais que les composantes locales du PLU passent par un travail conduit en collaboration avec le niveau communal.

Ce dossier devrait être finalisé début 2023 en vue de l'enquête publique, avec la réalisation de l'évaluation environnementale, la finalisation du règlement et la justification des choix dans le rapport de présentation.

\* CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

\* CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers



## 2.4 Les clubs régionaux de la planification

Un Club PLUi / labellisation éco-quartier (animé par la DREAL) devrait voir le jour en 2022. L'AUTB, en association avec les agences de Bourgogne-Franche-Comté, intervient en appui de ces rencontres, participe à leur animation, visant l'échange entre acteurs, la présentation de travaux de référence, la sensibilisation à des thèmes porteurs d'enjeux. L'initiative des rencontres incombe à la DREAL et à la Région.

Plus localement, elle échange avec la DDT90 sur des sujets d'actualité et participe aux « rencontres de la planification » que cette dernière organise.

## 2.5 Accompagnement des communes : animation/réflexion autour de nouveaux thèmes d'actualité

- Dans le contexte de la loi Climat & résilience, une simulation de la trajectoire ZAN ou la création d'une « boîte à outil de mobilisation du foncier » à destination des communes (habitat, économie, etc.) permettra aux collectivités d'anticiper les questions de sobriété foncière.
- Aménager l'espace urbain dans le contexte actuel de préservation foncière. L'objectif est de « donner à voir », de proposer des exemples de recomposition des espaces, pour intégrer notamment de nouvelles formes d'habitat, de mixer les fonctions (services, commerces, etc.), d'introduire davantage de densité, d'apporter plus de qualité aux espaces publics.
- Réflexion au niveau des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLU : prise en compte notamment des problématiques de densité et/ou de maintien des continuités écologiques.

## • DYNAMIQUES TERRITORIALES

---

### 2.6 Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté : contribution à la stratégie urbaine intégrée (programmes FEDER et INTERREG 2021-2027)

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (NFC) répond à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région afin de se positionner comme Organisme Intermédiaire des fonds FEDER et pouvoir mettre en œuvre le programme opérationnel consacré au développement urbain.

Le Pôle est Organisme Intermédiaire sur l'axe Urbain du FEDER depuis la programmation 2014-2020, et souhaite être reconduit pour la période 2021-2027.

En collaboration avec l'agence d'urbanisme de Montbéliard, l'AUTB contribue à cet AMI en rédigeant le diagnostic et en construisant les axes stratégiques de l'axe urbain.

Les deux agences participent également, aux côtés du Pôle, aux réunions et aux ateliers de travail sur les axes du FEDER.



## 2.7 Les portraits de territoire

Face aux bouleversements institutionnels provoqués par la loi NOTRe et la baisse des dotations de l'État, le Département a proposé aux intercommunalités et aux communes un nouveau niveau de contractualisation. Les nouveaux Contrats de Territoires regroupent tous les financements aux EPCI en un seul document, donnant ainsi de la visibilité au soutien accordé par le Département à chaque territoire.

L'objectif des portraits de territoire vise à mettre en évidence les forces et faiblesses du territoire, les priorités et les enjeux. À partir de chiffres clés, ils illustrent l'état des lieux et les dynamiques observées dans plusieurs thématiques : occupation du sol, démographie, habitat, mobilité, etc.

## • CONCEPTION URBAINE

Ce chapitre correspond à des réflexions préalables, des études d'évaluation ou de faisabilité de secteurs sur lesquels des décisions doivent ou pourraient être prises.

Dans le cadre de ces études, l'AUTB procède à un travail de contextualisation, d'appréciation et d'illustration des pistes d'actions possibles.

Plusieurs sujets découlent notamment du programme « Action Cœur de Ville ».

## 2.8 Opération « Action Cœur de Ville (ACV) » : suivi des questions urbanistiques et des projets

L'AUTB a effectué les études des diagnostics territorial et urbanistique d'ACV de Belfort.

Depuis 2020, le dispositif est passé de la période de définition à la phase active. Désormais, un dispositif d'AMO\* pilote et coordonne la mise en œuvre du tableau des actions validées. Ces actions sont très diverses, traitant d'aménagements d'espaces publics, de circulation, de l'immobilier commercial et de la promotion de l'attractivité, d'habitat, etc.

En 2022, l'AUTB devrait encore être associée au comité de pilotage.

## 2.9 Secteur du Parc-à-Ballons

L'urbanisation des anciens terrains militaires du Parc-à-Ballons, initiée depuis les années 2000 pour constituer un nouveau quartier d'habitat de Belfort, s'appuie sur un schéma directeur établi en 2003. Celui-ci a été retranscrit réglementairement dans le PLU, approuvé l'année suivante.

Aujourd'hui, le quartier reste inachevé avec un contexte et des attentes qui ont évolué.

Une étude de reconsidération des orientations de développement du quartier a été demandée à l'Agence, afin de présenter plusieurs hypothèses d'aménagement.

\* AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



## 2.10 Secteur Belfort Nord / Comafranc

Ce secteur est en pleine évolution, avec notamment le réinvestissement de la friche BBI et le départ envisagé de l'entreprise Comafranc.

L'agence est missionnée pour présenter un schéma directeur sur les perspectives de développement à 10-15 ans de ce secteur présentant des enjeux d'agglomération (en limite de la commune de Valdoie).

## 2.11 Secteur Antargaz / zone d'activités Bourogne-Morvillars

Le départ de l'entreprise Antargaz de la zone industrielle de Bourogne-Morvillars interroge quant au devenir de l'espace libéré.

L'AUTB engagera en 2022 une réflexion sur le devenir de ce site : analyse (état des lieux, potentialités, contraintes, etc.) et perspectives d'évolution.

## 2.12 Secteur RN1019/Delle

En lien avec l'échangeur de Sevenans, la RN1019 est devenue un des axes routiers majeurs du Territoire de Belfort.

Cet itinéraire reliant l'A31 (Langres) à la frontière suisse (Delle) permet le désenclavement du Sud Territoire, l'accès aux grands équipements comme la gare TGV, tout en détournant le trafic des villages alentour.

Avec la Gare TGV, le développement de la Jonxion, l'Hôpital Nord Franche-Comté et la mise en service de la Transjurane, nouvelle autoroute Suisse, le trafic s'y intensifie malgré la réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle.

GBCA a souhaité missionner l'agence sur les problématiques liées à cette infrastructure et ses conséquences en matière de cohérence et d'aménagement du territoire.

# AXE 3

## ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

*Les politiques publiques recouvrent un vaste champ d'intervention : politique de la ville, environnement, économie, mobilité, etc.*

*Celles-ci ont une histoire puisqu'elles connaissent des évolutions, notamment en fonction des préoccupations politiques et des nouvelles lois.*

*Pour l'agence, accompagner ces politiques c'est valoriser et soutenir l'attractivité des territoires.*

*C'est aussi participer à l'information des citoyens et les impliquer dans la vie locale.*

*La mise en mouvement des acteurs autour d'une gouvernance favorise également la construction et la conduite des projets.*

### • SOCIO-DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

---

#### 3.1 La veille et l'appui aux politiques de l'habitat du Grand Belfort

- Suivi de l'OPAH-RU\* (Belfort Nord- Jean-Jaurès/parc privé) – outil de veille DIA/DVF.
- Suivi du NPRU\* (Résidences).

#### 3.2 Préparation à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat du Grand Belfort

Un report de 2 ans du document existant a été validé, afin de mener à bien les études de diagnostic (2022/2023).

En 2022, l'AUTB s'engagera pleinement dans l'étude de diagnostic, incluant notamment la nouvelle analyse du potentiel foncier (étude de densification de la trame bâtie).

#### 3.3 Les quartiers « Politique de la ville » du Grand Belfort

Dans le cadre de la réalisation du bilan du Contrat de Ville Unique et Global du Grand Belfort attendu pour fin juin, il est demandé à l'agence d'effectuer la mise à jour des portraits des 5 quartiers. Pour mémoire, ces portraits rassemblent des données statiques et dynamiques sur plusieurs thèmes, notamment : socio-démographie, équipements, vie locale, cadre de vie, aménagements en projet.

#### 3.4 La rencontre annuelle des acteurs de l'habitat

Cette rencontre a été instituée par l'agglomération belfortaine dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), comme un moment d'échange avec les acteurs locaux. L'AUTB intervient en appui des services du Grand Belfort dans la préparation et l'animation de l'évènement.

En 2022, le thème reste encore à définir en lien avec la démarche PLH et la loi Climat & résilience.

\* OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain

\* NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain



## • ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

### 3.5 Éco-aménagement : démarches de labellisation des éco-quartiers

L'AUTB intervient au niveau régional, en collaboration avec les services de l'État, dans les démarches de labellisation des éco-quartiers.

La démarche de labellisation comporte 4 étapes, correspondant aux différents stades du projet : les études et la conception, la mise en chantier, la livraison de l'opération, le suivi du quartier et son évaluation.

### 3.6 Projet de phytoremédiation de friches industrielles « ECOPOLIS »

Une expérimentation de phyto-management de sites industriels pollués, soutenue par des fonds européens, est engagée avec l'Université de Franche-Comté et l'agence d'urbanisme de Montbéliard. L'AUTB intervient en tant que sous-traitant de l'ADUPM, en participant aux réunions du groupe de travail, en contribuant à l'élaboration d'une méthodologie et en réalisant des fiches.

### 3.7 Contribution à la Conférence Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Allan

L'AUTB intervient dans le cadre du suivi opérationnel du dispositif et apporte des contributions plus techniques dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

### 3.8 Plan vert de Belfort et du Grand Belfort

Dans le contexte actuel de transition (climatique, écologique, énergétique, etc.), pourquoi, où et comment aménager avec le végétal ?

C'est pour répondre aux enjeux des espaces de nature urbains et périurbains que la direction du Cadre de vie entend partager une vision prospective de l'aménagement sous l'angle paysager.

### 3.9 Veille et suivi annuels de plusieurs sujets

L'AUTB vient en appui et en conseil dans le cadre de démarches ou de sujets engagés au sein du département, tel le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) du Grand Belfort.

Dans le prolongement des réflexions liées à ce document, d'autres pistes de travail pourraient émerger, en lien notamment avec les questions de précarité énergétique.



## • ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

---

### 3.10 La démographie médicale dans le Pôle métropolitain

Afin de poursuivre le travail engagé en 2019, et dans un souci de pérennisation de la connaissance, le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté a confié aux agences d'urbanisme la constitution d'une base de données sur l'offre de soins : professionnels de santé et établissements de soins. Des tableaux de bord sont établis annuellement.

En 2022, les agences de Belfort et Montbéliard procéderont au suivi de la démographie médicale, à son actualisation, et à la mise à jour des tableaux de bord.

### 3.11 Projection d'effectifs des écoles de Belfort

L'AUTB coopère avec le service éducation de la Ville de Belfort pour prévoir le glissement des effectifs des écoles maternelles et primaires à l'horizon N+1. Une note d'analyse est rédigée à cette fin. La sectorisation scolaire peut avoir des conséquences importantes sur l'attractivité d'un quartier. Avoir une vision prospective en la matière permet d'anticiper les nouveaux besoins, notamment en matière de capacité d'accueil des écoles, tant dans le domaine scolaire que périscolaire.

### 3.12 Étude prospective des effectifs scolaires et inventaire des bâtiments scolaires et périscolaires dans la Communauté de Communes des Vosges du Sud

Les effectifs scolaires varient d'une année à l'autre. La CCVS, qui dispose de la compétence scolaire et périscolaire, souhaite disposer de chiffres prévisionnels sur les effectifs à la rentrée prochaine afin de pouvoir échanger avec l'Inspection Académique sur les éventuelles créations ou fermetures de postes.

### 3.13 Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Territoire de Belfort

Créé par la loi NOTRe, ce schéma vise l'amélioration de l'accès aux services essentiels à la vie quotidienne.

L'AUTB travaille, en collaboration avec le Département, à son suivi et à son évaluation dans le cadre de la mise en place d'un dispositif annuel. Elle organise les rencontres entre les différents pilotes (Syndicat Mixte des Transports en Commun, La Poste, les services de la Préfecture, etc.).



## • ESPACE ÉCONOMIQUE

---

### 3.14 Appui aux problématiques économiques

En lien avec les acteurs économiques, SODEB, ADNFC, Agence Économique Régionale (AER), etc., l'agence fournit des données, réalise des cartes, afin d'aider à une meilleure connaissance du territoire. Elle participe à des réunions économiques 'revue de projets', qui lui permettent d'être au cœur des enjeux économiques et de leurs évolutions.

### 3.15 Inventaires des Zones d'Activités Économiques des EPCI du Territoire de Belfort

En application de la loi Climat & résilience du 22 août 2021, l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des ZAE devra réaliser un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence (article L.318-8-2 du code de l'urbanisme). L'AUTB se tient prête et pourrait se trouver sollicitée pour la réalisation de ce travail.

## • MOBILITÉ

---

### 3.16 Atelier « transport et mobilité » du Pôle métropolitain Contribution à l'enquête ménages-déplacements

Le comité de projet du Pôle métropolitain a sollicité les agences pour alimenter ses réflexions par la production d'études spécifiques, la restitution de données, etc. Les agences ont ainsi été associées au groupe de travail chargé de formuler la feuille de route du Pôle.

En parallèle, des réflexions ont permis d'acter l'engagement d'une enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC<sup>2</sup>) à l'échelle du Pôle métropolitain.

Depuis 2004, date de l'ancienne enquête réalisée à l'échelle de l'Aire urbaine, les évolutions sont importantes, tant en matière d'offre de transport, que dans des évolutions du territoire et des besoins des usagers.

Cette étude est le préalable nécessaire à la mise en place d'une véritable politique en faveur des mobilités actives.

L'AUTB, en collaboration avec l'ADUPM, en rédigera le cahier des charges.



### 3.17 Lancement d'un Plan de Mobilité

Le SMTC a engagé une réflexion préalable au lancement d'un Plan de Mobilité (PDM) sur un périmètre départemental. Il aura pour fonction de penser globalement les logiques et les moyens de mobilité. Il fédère les acteurs des transports ainsi que les usagers. Ce travail verra l'implication de l'AUTB sur les aspects propres à la dimension territoriale.

Cette démarche est en lien avec les discussions qui ont lieu au sein du comité de mobilité du Pôle métropolitain NFC.

### 3.18 Requalification de l'axe RD19, entrée Sud de l'Agglomération

Après la restructuration de l'échangeur de Sevenans en 2019, le schéma directeur de développement durable du secteur a conduit, après échanges avec l'ensemble des acteurs, à se polariser sur l'axe commercial RD19-RD437 situé dans la continuité du secteur des Cabris à Bermont.

L'AUTB poursuit sa participation aux groupes de travail, aux comités de pilotage, tant au niveau de l'animation que de la rédaction.

### 3.19 Schéma directeur cyclable départemental

Le Département poursuit son action de déploiement des pistes cyclables structurantes. L'objectif étant de parvenir à un maillage cohérent du territoire, en lien avec les principaux pôles générateurs d'emplois et de loisirs, les usages scolaires, touristiques, etc.

L'AUTB a un rôle d'animation auprès des communes, en vue du développement et de la mise en œuvre de ce schéma, sur la base d'une méthode de concertation et d'un échéancier.

### 3.20 Suivi annuel du Schéma Directeur d'Accessibilité (SD'AP) Accessibilité aux PMR/mise aux normes des arrêts de transport en commun

En matière de transport en commun, les obligations des gestionnaires de voiries sont de mettre aux normes les arrêts suivant certains critères.

Afin de venir en soutien aux communes, le SMTC a proposé que le financement ainsi que les travaux liés à l'aménagement des arrêts soient effectués au travers d'un mandat donné qui lui permet d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et de décharger les communes de toute contrainte financière.

L'AUTB a contribué à l'élaboration du schéma et participe désormais aux réunions relatives à son suivi.

# AXE 4

## ANIMATION ET RESSOURCES

*L'AUTB, pour exercer au mieux ses missions, doit capitaliser de la connaissance et en permettre une diffusion la plus large possible.*

*L'agence dispose ainsi d'un important fonds documentaire et de nombreuses études, qui datent de sa création (fin des années 70) à aujourd'hui.*

*Un des autres rôles de l'agence d'urbanisme est de nourrir la réflexion stratégique en matière d'aménagement du territoire. C'est pourquoi, en plus de la diffusion de ses travaux, elle s'attache à susciter des moments de partage avec les acteurs locaux, élus, professionnels, associations.*

### • ANIMATION

---

#### 4.1 Les rencontres thématiques

Des temps d'information et d'échange en format court sont organisés, à partir de sujets concrets, avec la participation d'intervenants qualifiés sur le sujet abordé. Ils sont également l'occasion de présenter des études effectuées par l'agence.

En 2022, quatre rencontres sont programmées :

- La Covid-19 et ses effets sur les marchés résidentiels et l'habitat
- Mobilités actives et mobilités partagées : développer leur part dans les déplacements quotidiens
- Maîtrise de la consommation foncière : quelle mise en œuvre de la stratégie Zéro Artificialisation Nette ?
- Friches industrielles : gestion des pollutions et renaturation.

#### 4.2 Le centenaire du Territoire de Belfort

L'AUTB souhaite s'investir dans cet événement, grâce à la réalisation d'une exposition itinérante, à travers la recherche de lieux « d'hier et d'aujourd'hui ». Des endroits emblématiques, ou marqués par l'empreinte départementale, et qui caractérisent l'action publique de la collectivité. Ce travail pourrait, dans un second temps, donner lieu à la production d'un catalogue.



## • RESSOURCES

---

### 4.3 Cartothème et Urbathème, les infolettres graphiques de l'AUTB

L'AUTB publie mensuellement un document concis sur un sujet choisi, permettant de faire connaître ses activités et ses productions à l'ensemble de son partenariat.

Ces infolettres proposent de retrouver en un coup d'œil l'essentiel de l'actualité locale ou nationale et de partager des informations avec les adhérents et les partenaires. Elles sont diffusées par publi-postage à près de 600 destinataires.

### 4.4 Les sites internet de l'AUTB

Le site principal [autb.fr](http://autb.fr) est destiné à donner un large accès sur l'agence et ses productions. Des membres de l'équipe alimentent, animent et actualisent le site pour apporter le dynamisme nécessaire à son attractivité.

En plus de ce site, l'agence alimente le site du SCoT du Territoire de Belfort : [scotbelfort.autb.fr](http://scotbelfort.autb.fr). Pour répondre à des besoins de concertation, l'agence propose en outre à ses partenaires de réaliser des pages internet spécifiques pour leurs études, notamment dans le cadre des procédures des PLU et PLUi, dont elle a la charge.

### 4.5 La documentation de l'AUTB

Le fonds documentaire de l'AUTB s'enrichit constamment d'ouvrages de référence et de revues professionnelles dans tous les domaines touchant à l'aménagement du territoire.

Il comprend aussi le fonds des études et travaux réalisés à l'AUTB.

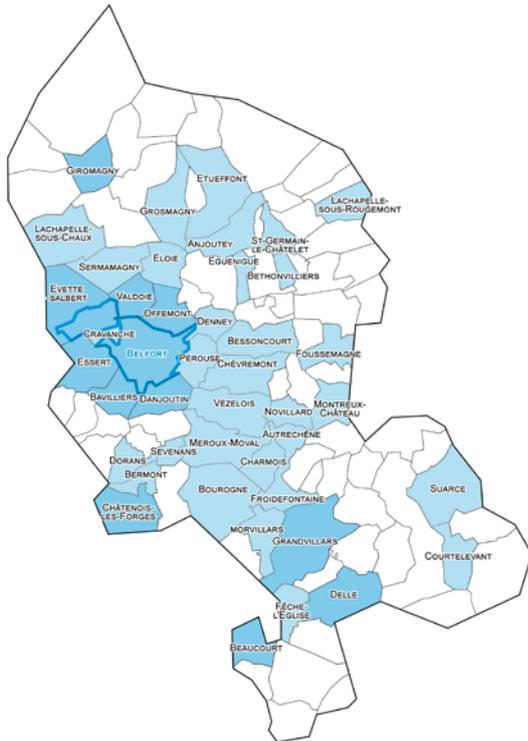
### 4.6 Le réseau des agences d'urbanisme

Tout au long de l'année, les professionnels de l'AUTB participent à des clubs thématiques, qui leur permettent de développer l'observation en réseau, d'échanger et de bénéficier d'expériences nationales.

Une fois par an, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) réunit élus, professionnels et partenaires des agences intéressés par les questions du fonctionnement et de l'évolution des villes et des territoires. Le colloque change de lieu pour se dérouler sur le territoire de l'une des 50 agences d'urbanisme de France. En fonction de leur charge de travail, un ou plusieurs membres de l'agence essaient d'y représenter le Territoire de Belfort.

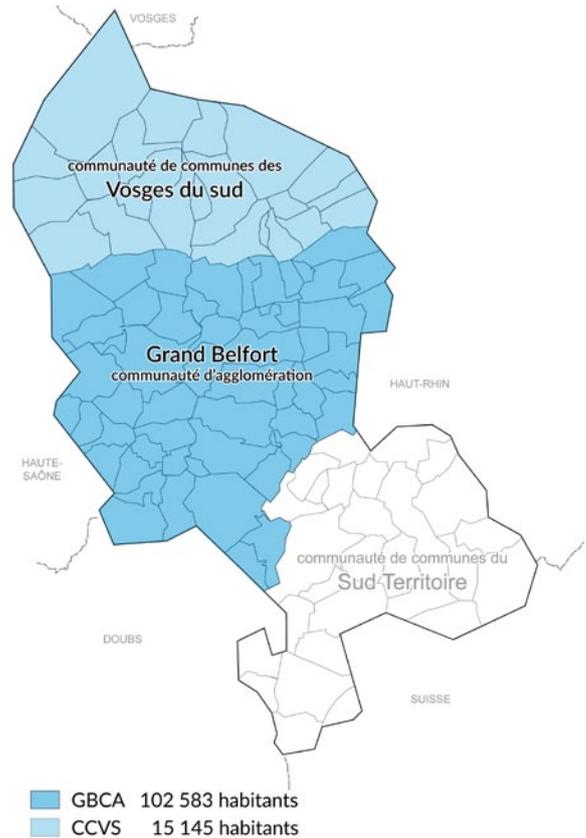
# LE PARTENARIAT

Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2021



- Membre de droit
- Communes membres > 2000 habitants
- Communes membres < 2000 habitants

Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2021

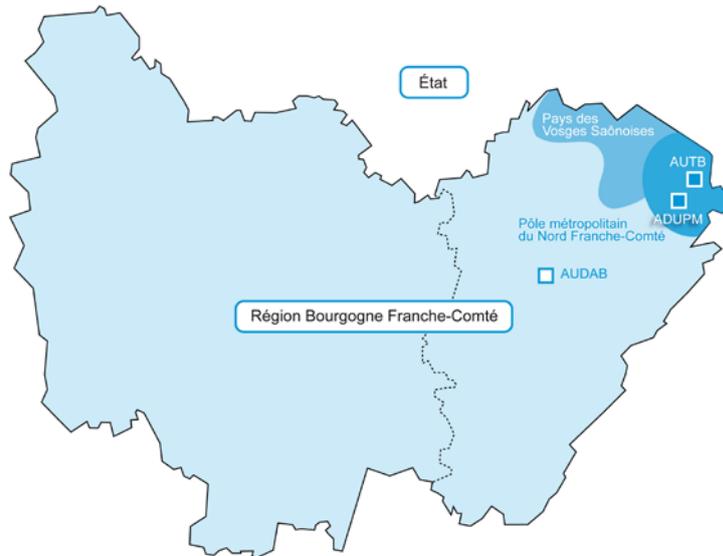


- GBCA 102 583 habitants
- CCVS 15 145 habitants

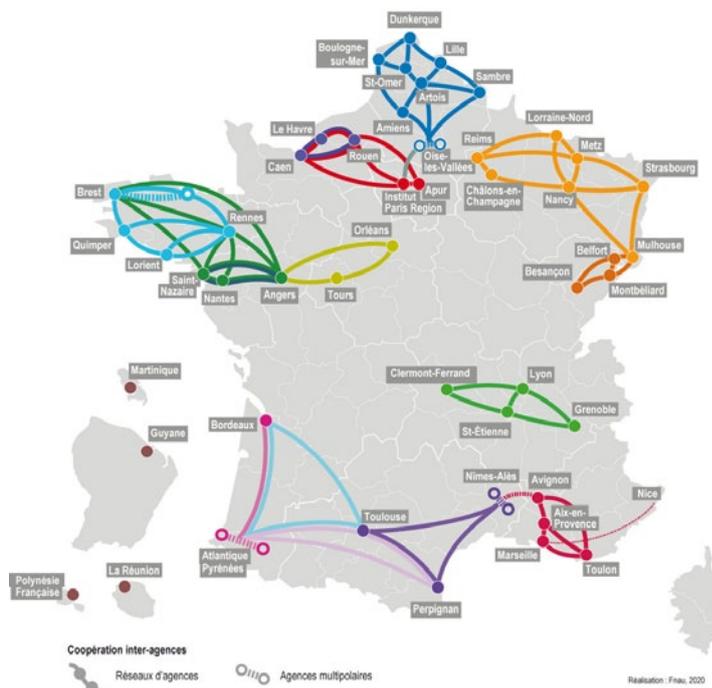
Les instances membres de l'AUTB en 2021



## Les partenaires de l'AUTB à l'échelle régionale et nationale en 2021



## Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



# LA GOUVERNANCE

## Le bureau

Président	Damien MESLOT
Vice-présidents	Jean-Marie HERZOG Benoît FABBRI Éric KOEBERLÉ
Trésorière	Élisabeth JUHASZ
Secrétaire	Jean-Luc ANDERHUEBER

## L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département	5
	Ville de Belfort	5
	Grand Belfort	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort	1
	SMTC 90	1
	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	1
	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	1
	Communauté de communes des Vosges du sud	1
	PETR des Vosges Saônoises	1
Collège 3 : Communes de plus de 2000 habitants 12 communes : 1 représentant par commune		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHATENOIS-LES-FORGES - CRAVANCHE - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE	12
Collège 4 : Communes de moins de 2000 habitants 29 communes : 1 représentant par commune		
	ANJOUTEY - AUTRECHÈNE - BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS BOUROGNE - CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT DENNEY - DORANS - EGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FECHE-L'ÉGLISE FOUSSEMAGNE - FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - MEROUX MOVAL - MONTREUX-CHÂTEAU MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY SEVENANS - SUARCE - VÉZELOIS	30
Collège 5 : Autres organismes		
	CIA 25/90	1
	CCI 90	1
	ADN-FC	1
	Territoire Habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>		<b>74</b>

## Le conseil d'administration (au 1<sup>er</sup> janvier 2022)

Membres de droit		20
ÉTAT	Jean-Marie GIRIER	Préfet
	Patrick RABASQUINHO	Directeur Préfecture
	Benoît FABBRI	DDT 90
	Camille VIDAL	UDAP 90
	Arnaud BOURDOIS	DREAL BFC
DÉPARTEMENT	Florian BOUQUET	Président
	Marie-Hélène IVOL	Vice-Présidente
	Frédéric ROUSSE	Vice-Président
	Marie-Claude CHITRY-CLERC	Vice-Présidente
	Julie DE BREZA	Conseillère départementale
GRAND BELFORT	Damien MESLOT	Président
	Nikola JELICIC	Conseiller communautaire
	Corinne AYMONTIER	Conseillère communautaire
	Françoise RAVEY	Conseillère communautaire
	Daniel SCHNOEBELEN	Conseiller communautaire
VILLE DE BELFORT	Damien MESLOT	Maire
	Jean-Marie HERZOG	Adjoint
	Marianne DORIAN	Conseillère municipale
	Charlène AUTHIER	Conseillère municipale
	Bastien FAUDOT	Conseiller municipal
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*		4
SM SCoT 90	Jean-Marie HERZOG	Président
SMTc 90	Roland JACQUEMIN	Président
Conseil régional BFC	Muriel TERNANT	Conseillère régionale
Pôle métropolitain NFC	Jean-Louis NORIS	Vice-Président
Communes de plus de 2 000 habitants*		4
BAVILLIERS	Éric KOEBERLÉ	Maire
BEAUCOURT	Gilles COURGEY	Adjoint
ÉVETTE-SALBERT	Laurent DEMESY	Maire
OFFEMONT	Pierre CARLES	Maire
Communes de moins de 2 000 habitants*		4
BERMONT	Pascal GROSJEAN	Maire
BESSONCOURT	Thierry BESANÇON	Maire
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	Jean-Luc ANDERHUEBER	Maire
SEVENANS	Élisabeth JUHASZ	Adjointe
Autres organismes*		4
ADNFC	Gilles CASSOTTI	Directeur
CIA 25/90	Georges FLOTAT	Vice-Président
CCI 90	Alain ALBIZATI	Président
Territoire habitat	Jean-Sébastien PAULUS	Directeur
<b>TOTAL DES ADMINISTRATEURS</b>		<b>36</b>

\* collèges à renouveler tous les 3 ans

# L'ÉQUIPE

La complémentarité des métiers est nécessaire pour intégrer les multiples facettes de l'aménagement. L'équipe comprend urbanistes, géographes, architectes, juristes, écologues et autres spécialistes des transports, de l'habitat, des questions sociales et du traitement de l'information. Cette pluridisciplinarité vient se placer en appui des collectivités.



**Anne-Sophie Peureux-Demangelle**

DIRECTRICE  
03 84 46 51 66 | [aspeureux@autb.fr](mailto:aspeureux@autb.fr)

---



**Anne Quenot**

DIRECTRICE ADJOINTE | PLANIFICATION, ENVIRONNEMENT  
03 84 46 51 56 | [aquenot@autb.fr](mailto:aquenot@autb.fr)

---



**Dominique Brigand**

DIRECTEUR D'ÉTUDES | ÉCO-AMÉNAGEMENT  
03 84 46 51 72 | [dbrigand@autb.fr](mailto:dbrigand@autb.fr)

---



**Pedro Hermenegildo**

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | HABITAT, MODES DE VIE  
03 84 46 51 68 | [phermenegildo@autb.fr](mailto:phermenegildo@autb.fr)

---



**Boris Loichot**

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | GÉOMATIQUE, BASES DE DONNÉES  
03 84 46 51 67 | [bloichot@autb.fr](mailto:bloichot@autb.fr)

---



**Robin Serrecourt**

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROJET URBAIN, PAYSAGE  
03 84 46 51 65 | [rserrecourt@autb.fr](mailto:rserrecourt@autb.fr)

---



**Virginie Herzog**

CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, ESPACE ÉCONOMIQUE  
03 84 46 51 71 | [vherzog@autb.fr](mailto:vherzog@autb.fr)

---



### Julien Journeault

CHARGÉ D'ÉTUDES | PROJET URBAIN, PATRIMOINE  
03 84 46 51 69 | [jjourneault@autb.fr](mailto:jjourneault@autb.fr)

---



### Hélène Kauffmann

CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, MOBILITÉS  
03 84 46 51 64 | [hkauffmann@autb.fr](mailto:hkauffmann@autb.fr)

---



### Caroline Petit

CHARGÉE D'ÉTUDES | SIG, ANALYSES FONCIÈRES  
03 84 46 51 63 | [cpetit@autb.fr](mailto:cpetit@autb.fr)

---



### Romain Malaisé

ASSISTANT D'ÉTUDES | ENVIRONNEMENT  
03 84 46 51 54 | [rmalaisé@autb.fr](mailto:rmalaisé@autb.fr)

---



### Migdadou Sow

ASSISTANT D'ÉTUDES | SOCIO-ÉCONOMIE  
03 84 46 51 57 | [smigdadou@autb.fr](mailto:smigdadou@autb.fr)

---



### Véronique Bontemps

ASSISTANTE DE DIRECTION  
03 84 46 51 52 | [vbontemps@autb.fr](mailto:vbontemps@autb.fr)

---



### Caroline Demeusy

ASSISTANTE SUPÉRIEURE  
03 84 46 51 55 | [cdemeusy@autb.fr](mailto:cdemeusy@autb.fr)

---



## Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort • 03 84 46 51 51 • [contact@autb.fr](mailto:contact@autb.fr)

[www.autb.fr](http://www.autb.fr)

